

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Reclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

M22- 0024507

178124

<input type="checkbox"/> Maladie	<input type="checkbox"/> Dentaire	<input type="checkbox"/> Optique	<input type="checkbox"/> Autres
Cadre réservé à l'adhérent(e)			
Matricule : <u>1963</u>		Société : <u>RAM</u>	
<input type="checkbox"/> Actif	<input type="checkbox"/> Pensionné(e)	<input type="checkbox"/> Autre :	<u>A KILI A HMEID</u>
Nom & Prénom : <u>A KILI A HMEID</u>			
Date de naissance : <u>29/08/1948</u>			
Adresse : <u>4, Rue 58 Hay Tarik Sidi Bernoussi Casablanca</u>			
Tél. :		Total des frais engagés : Dhs	

Autorisation CNDP N° : A-A-215 / 2019

Cadre réservé au Médecin

Dr NASRI Najia
Médecine Générale - Médecine du Travail
4, Rue 58 Hay Tarik Sidi Bernoussi Casablanca
Tél : 05 22 75 22 75

Date de consultation : <u>12/09/2013</u>	Cachet du médecin :		
Nom et prénom du malade : <u>ZAHRAOUI Habiba</u> Age : <u>.....</u>			
Lien de parenté :	<input type="checkbox"/> Lui-même	<input checked="" type="checkbox"/> Conjoint	<input type="checkbox"/> Enfant
Nature de la maladie : <u>Insomnie, Insatiable + Toux</u>			
Affection longue durée ou chronique : <input type="checkbox"/> ALD <input type="checkbox"/> ALC Pathologie :			
En cas d'accident préciser les causes et circonstances :			
Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.			
J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.			
Fait à : Le : / /			
Signature de l'adhérent(e) : 			

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
19/05/23	CS	100 DH		DR NASRI Naji Médecine Générale Médecine du Travail Centre de Formation et de Recherche sur le Travail Casablanca 22752275

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
	21/9/23	183.90

ANALYSES - RADIOPHARMACEUTICALS

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Cœfficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	
				COEFFICIENT DES TRAVAUX
				MONTANTS DES SOINS
				DEBUT D'EXECUTION
				FIN D'EXECUTION

O.D.F
PROTHESES DENTAIRES

DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE

	H
25533412	21433552
00000000	00000000
D	
00000000	00000000
35533411	11433553

[Création, remont, adjonction]

Fonctionnel. Thérapeutique nécessaire à la profession

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE REVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Dr. NASRI Najia

Médecine Générale

Médecine du travail

Diplôme d'Université de médecine du travail (Université de Rennes)

Diplôme de médecine Légale et Réparation Juridique du dommage corporel (Université d'Angers)

Certificat Universitaire d'Echographie Générale

Médecin Agrée pour Délivrance du Certificat Médical du Permis de conduire



الدكتورة نجية نصري

الطب العام

طب الشغل

دبلوم جامعي في طب الشغل

دبلوم في الطب الشرعي والتعويض القضائي عن الأضرار الجسدية

شهادة جامعية للفحص بالصدى طبيبة مرخص لها لتسليم الشهادة الطبية

ترخصة السياقة

Casablanca le : 21 - 9 - 2013 الدار البيضاء في :

ORDONNANCE

م. ZAHRAOUI - Habiba



8450 1) Neovimag-plus

8180 2) Algex 4%
Algex - Sahut

3260 3) Muxol
Muxol 2%

4500 4) Zopidux 10mg
1cp au coucher

183%
1

Dr. NASRI Najia

Médecine Générale - Médecine du Travail

4, Rue 58 Hay Tarik, Casablanca

Tél : 05 22 75 22 75

**NEOVIMAG®
PLUS**

Lot :

À consommer de
préférence avant le :

PPC : 84,50 DH

LOT : 230110
EXP : 02/25
PPV : 21/08/00

PPV :

451,00

LOT :

PER :

32160

PPV (DH) :

LOT N° :

UT. AV.:

2 7